

Rediffusion des débats

Pour ma part, avant de venir à la Chambre j'en ai fait le calcul, j'ai fait 120 et quelques interventions depuis le mois de novembre dernier, interventions, discours, ce que l'on voudra. Et j'ai parlé sur toutes sortes de sujets et je sais pertinemment que dans ma circonscription, les gens regardent cela. Ce sont tous ceux qui nous communiquent leurs opinions, leurs idées, ce sont en général des gens à leur retraite et qui disent: Je vais dire à mon fils ou à ma fille de regarder parce que c'est important ce qui se débat à la Chambre, et je pense qu'il ou elle est intéressé là-dedans.

Alors, ce serait commode et très utile pour nous de pouvoir leur dire: Écoutez, ce soir, à 19 heures ou à 19 h 30, on va retransmettre les débats parlementaires et vous allez pouvoir, à ce moment-là, voir le ministre, le premier ministre ou le député parler du projet de loi qui vous intéresse.

Monsieur le Président, j'aimerais simplement terminer là-dessus en disant au député de Glengarry-Prescott-Russell que je le félicite de son initiative. Je pense qu'on pourrait aller plus loin et inclure les comités. Je pense qu'on pourrait parler de télédiffuser les comités parlementaires. Je pense que dans le nouveau Règlement, et dans la réforme parlementaire, il va falloir en venir à cela et trouver un système permettant aux comités parlementaires d'être entendus par le public canadien qui visionne ces émissions parlementaires. Je pense qu'il y a également du mérite à l'idée d'élargir l'auditoire canadien.

Quant au coût, monsieur le Président, que cela pourrait exiger, je pense que ce n'est pas tout à fait nécessaire de tout de suite attacher un signe de piastre à cette initiative. Il vaudrait la peine de suivre l'idée du député d'étudier la faisabilité, la possibilité de faire en sorte que les débats soient rediffusés lorsque les gens le demandent.

Pour ma part, un projet pilote dans la région de la Capitale nationale pourrait peut-être être utile et si on veut le faire, je connais beaucoup de gens dans ma circonscription qui seraient intéressés à y participer. Un projet pilote, cela ne coûte pas cher, mais cela pourrait peut-être aider à rencontrer l'objectif du député, et comme je l'ai dit, on pourrait même penser à élargir cela aux comités.

Monsieur le Président, je félicite encore le député de Glengarry-Prescott-Russell. Je pense que c'est une initiative positive et constructive.

[Traduction]

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, la motion dont nous sommes saisis ce soir nous propose pour l'essentiel d'envisager la possibilité de rediffuser les séances de la Chambre. Naturellement, la motion se présente dans un style terne et alambiqué, tout le contraire des nôtres. Je vous en donne lecture:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de recommander à la Société Radio-Canada d'étudier la possibilité de rediffuser les délibérations quotidiennes de la Chambre des communes le soir.

En clair, on dit que ce serait une bonne idée de reprendre en soirée la radiodiffusion de nos délibérations. Évidemment, il y aurait des avantages et des inconvénients, cependant, tout compte fait, je pense que l'idée est bonne. Nous savons que nos délibérations sont suivies par près de 100,000 personnes. Je sais qu'il y en a beaucoup d'autres qui voudraient bien les regarder mais ne sont pas libres pendant le jour. Comme c'est peut-être une des rares émissions sans messages publicitaires, beaucoup voudraient ne pas la manquer, ne serait-ce que pour cette raison.

Le public a le droit de savoir ce qui se passe au Parlement. Les gens s'intéressent à la politique et une des meilleures façons de se renseigner est de suivre les séances du Parlement. Toute mesure visant à leur faciliter la chose est la bienvenue. Le Canada étant immense, on ne se rend pas souvent à Ottawa. Nous souhaiterions qu'un plus grand nombre de personnes, d'écoliers, de groupes, viennent nous rendre visite. Comme pour bien des gens c'est tout simplement impossible, il nous faut compter très largement sur les ondes pour assurer la diffusion de nos débats. Dans la mesure où ce projet rendra les débats parlementaires plus accessibles au public, il est fortement souhaitable. Il va sans dire que plus les gens surveillent le Parlement, plus ils pourront s'attendre à ce que les parlementaires répondent aux critiques soulevées à l'égard d'autres députés et de moi-même par des personnes qui suivent déjà les délibérations et qui s'inquiètent devant l'ambiance décontractée qui règne souvent à la Chambre. Si le fait d'augmenter les heures où nous sommes sur la sellette et de dire la vérité aux Canadiens, comme c'est le cas, permet de créer une ambiance plus sérieuse et des délibérations plus réfléchies, ce serait une bonne chose. C'est peut-être l'ambiance d'école de garçons—et je ne suis pas sexiste, mais simplement réaliste—avec le chahut qui règne, qui contribue en grande partie au manque de sérieux à la Chambre, où l'on entend souvent des interjections et ainsi de suite. Si ce climat pouvait s'améliorer parce qu'un plus grand nombre de personnes suivent nos délibérations, je verrais ce projet d'un œil favorable.

• (1740)

Certaines questions d'ordre juridique se posent puisqu'il ne s'agit pas de notre chaîne, mais de celle de la Société Radio-Canada, laquelle refusera peut-être de procéder de cette façon. Il faut également se demander si le temps d'antenne devrait servir à présenter les délibérations des comités, question à laquelle il faudra réfléchir. Il y aura peut-être concurrence entre la Chambre proprement dite et les séances de comités. On discute sans aucun doute de questions importantes aux comités et il serait souhaitable de téléviser également leurs délibérations. Il sera donc nécessaire d'établir un certain équilibre parmi les émissions transmises par ce canal.

Nous devons également nous pencher sur la question de l'usage qui est fait du faible nombre de canaux existants et nous demander quel usage nous devrions faire des canaux disponibles. Radio-Canada veut obtenir une deuxième chaîne qui lui permette de diffuser une programmation de caractère un peu différent et qu'elle puisse contrôler complètement. Cependant, tant qu'elle ne donnera pas aux femmes dans sa programmation une place égale à celle des hommes, je ne voudrais pas qu'elle dispose d'une autre chaîne où elle pourrait traiter les femmes en citoyennes de deuxième ordre.

S'il y a quelqu'un qui a droit à un canal disponible dans notre système de radiodiffusion, ce sont bien les Canadiennes. Bien que les chaînes privées ne s'efforcent pas assez de couvrir les questions et les événements d'intérêt pour les femmes, Radio-Canada, que nous finançons de notre argent, est le plus à blâmer. J'ai déjà cité des chiffres illustrant l'extrême sous-représentation des femmes. Par exemple, 5 p. 100 seulement des experts qui apparaissent à des émissions de Radio-Canada sont des femmes. Il faudra accorder plus de considération aux femmes lorsqu'on envisagera l'utilisation à faire de cette